



Doc. 16243
01 octobre 2025

Promouvoir la couverture santé universelle

Amendement¹ n° 2

M. Rónán MULLEN, Irlande, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12.1.5, insérer le paragraphe suivant:

«à traiter, dans le cadre de la CSU, le problème de l'exposition précoce à la pornographie, ses effets sur la santé mentale et le développement psychosexuel des enfants, et le risque de comportement sexuel compulsif et agressif chez les enfants et les adolescents;»

Note explicative

Des liens ont été établis entre l'exposition des enfants et des adolescents à la pornographie en ligne et des problèmes consécutifs de santé mentale, des addictions et des troubles du comportement. La CSU doit reconnaître cette nouvelle menace pour le développement de l'enfant et de l'adolescent et pour la santé publique en général et y répondre.

Déposé par:

MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC
BARTOS Mónika, Hongrie, CEPA
BONETTI Elena, Italie, ADLE
CASEY Patrick, Irlande, ADLE
LEIGH Edward, Royaume-Uni, CEPA
MODERT Octavie, Luxembourg, PPE/DC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
SIGHIARTĂU Robert-Ionatan, Roumanie, PPE/DC
TAN Namık, Türkiye, SOC

1. 2025 - Quatrième partie de session

